

ForuMa - Nancy 2005

Synthèse de :

- la conférence : les notions d'une économie plurielle

Intervenants :

- Jean-Louis Laville (sociologue, professeur au [Conservatoire national des arts et métiers](#), titulaire de la chaire « Relations de service » et codirecteur du [Laboratoire interdisciplinaire pour la sociologie économique](#)),
- Stéphanie Thomas (coordinatrice de la [Féarock](#)),
- Thierry Bertin (directeur de l'association [Musiques d'Aujourd'hui au Pays de Lorient](#)),
- Thierry Ménager (directeur de la Maison des Jeunes et de la Culture l'[Antipode](#) de Cleunay),
- Philippe Berthelot (directeur de la [Fédurok](#)),
- Arthur Gautier (étudiant).

Animateur :

- Bruno Colin ([Opale](#)/Cnar Culture).

Conférence : Les notions d'une économie plurielle

La conférence proposée voulait délibérément éviter une configuration magistrale, d'autant plus que le ForuMa était empreint d'une dynamique participative. Elle a donc été organisée en deux temps complémentaires ; d'une part, un retour réflexif sur la définition même de l'économie, ainsi qu'un rappel historique ayant amené à sa conception actuelle. D'autre part, le témoignage de trois professionnels du secteur, autour de trois problématiques issues de la réflexion théorique proposée au préalable. Tout au long de la conférence, la participation du public a été encouragée, et d'autres témoignages ont alimenté la rencontre.

Le premier temps s'est construit autour de l'intervention Jean-Louis Laville, sociologue, qui a tenté de montrer les limites et l'absence de fondements historiques de l'économie de marché, lorsqu'elle est conçue comme seul mode de développement économique possible.

S'appuyant sur les analyses de Karl Polanyi, qui est le premier à mettre en évidence cette vision réductrice, Jean-Louis Laville a présenté une **approche plurielle** de l'économie où le principe de marché, bien que dominant dans l'économie contemporaine, n'est qu'un parmi d'autres. Cette approche se veut plus réaliste et moins dogmatique que l'hypothèse libérale où seule la recherche de l'intérêt matériel individuel semble importer.

Au principe du marché s'ajoutent d'autres principes de « comportement économique », qui s'ils ont toujours existé restent minorés voire ignorés : le principe de redistribution et celui de réciprocité.

Le principe de la **redistribution** : la redistribution met au jour l'existence d'une **économie non marchande** dont les règles sont édictées par une autorité centrale soumise au contrôle démocratique des citoyens. En pratique, le service public assure via différents prélèvements obligatoires une répartition plus égalitaire des biens et des services dans la société. Le principe de redistribution peut toutefois s'appliquer à toute forme de distribution centralisée et non soumise à la loi du marché. Mais cette approche de l'économie se réduit de plus en plus souvent au couple « Etat-marché » : à

un marché dominant mais imparfait, on y adjoint un Etat réparateur et garant de l'intérêt général. Cette approche duale ignore encore une grande partie de l'économie réelle.

Un principe reste notamment occulté du débat public ou sous-estimé : il s'agit du principe de **réciprocité**. Illustré par les phénomènes nombreux et multiformes de don et contre-don (bénévolat, entraide...), la réciprocité témoigne de l'existence d'échanges motivés non par un intérêt matériel espéré, mais par la qualité du lien social et pacifique entre les individus qu'elle unit. Basée majoritairement sur la réciprocité, une **économie non monétaire** vient compléter les pôles marchands et non-marchands identifiés plus tôt.

L'étude anthropologique des sociétés primitives et archaïques nous permet de relativiser le fonctionnement de notre société moderne. Si le principe de marché est devenu dominant, notamment comme « remède » à la guerre entre les peuples (le fameux « doux commerce » de Montesquieu censé réduire la probabilité de conflits armés), les principes de redistribution et de réciprocité ont toujours joué un rôle important, mais se retrouvent occultés par la science économique contemporaine.

L'approche « plurielle » de l'économie ne rejette donc pas le principe de marché. Elle s'oppose en revanche à une « société de marché » libérale où celui-ci serait considéré comme la seule explication des comportements économiques des hommes et des femmes. C'est dans un souci de décrire l'économie réelle et non pas raconter un « roman » fondé sur des dogmes que l'approche plurielle permet de renouveler les termes du débat politique et social.

Plusieurs réactions à ce projet de société fondé exclusivement sur le marché ont pris corps, et particulièrement l'adoption de formes de propriété autres que capitalistes, dont l'association est la structure juridique correspondante la plus utilisée en France.

Jean-Louis Laville a ensuite abordé des notions qui reviennent souvent dans le secteur des musiques actuelles mais demeurent floues pour la plupart des acteurs. On parle en effet souvent de « tiers secteur », d'économie « sociale » et / ou « solidaire », d'« utilité sociale » pour désigner d'autres possibles.

Tiers secteur : cette notion actuellement très utilisée dans le secteur des musiques actuelles désigne par la négative « ce qui ne relève ni du marché, ni de l'Etat ». Mettant clairement en évidence la présence d'organisations non lucratives dans le fonctionnement de l'économie nationale (les associations), le tiers secteur a pour avantage de délimiter un ensemble assez homogène statistiquement. Cependant, le terme pose plusieurs problèmes. Au niveau international, il n'a pas la même signification selon les approches anglo-saxonne et continentale européenne. Se limitant à des organismes de charité prenant en charge la frange la plus défavorisée de la population dans le premier cas, l'approche continentale se veut plus large et moins « réparatrice ». Néanmoins, la notion de « troisième secteur » suppose déjà que le marché et l'Etat se classent respectivement premier et deuxième. En particulier, dans le secteur des musiques actuelles, il apparaît difficile de parler d'un « tiers secteur » qui serait résiduel quand on sait que les associations représentent la majorité des structures économiques le constituant.

Économie sociale : Par économie sociale, on entend généralement trois familles d'organisations ayant obtenu un statut juridique en France dans la deuxième moitié du XIX^e siècle : la société coopérative, la mutuelle et l'association. Plus rigoureuse, la notion est aussi plus large que celle de tiers secteur : la subtilité réside dans ce que les organisations d'économie sociale revendiquent une

lucrativité limitée plutôt qu'une non lucrativité « pure et dure ». Ainsi, dans les coopératives par exemple, il est prévu qu'une partie limitée des excédents soit redistribuée de manière encadrée entre les associés. Historiquement, l'économie sociale s'est construite sur un certain nombre de principes communs, qui dépassent ainsi le simple cadre juridique. Le projet prime donc les « calculs économiques » qui reviendraient à seulement choisir un statut juridique en fonction de ce qu'il offre comme avantages.

Économie solidaire : Les expériences d'économie solidaire apparaissent en France dès les années 1960 pour répondre à plusieurs besoins insatisfaits par le marché et le service public. Agissant dans des secteurs économiques très divers, elles ont pour point commun de réactiver la notion de solidarité démocratique et mettent en œuvre un projet à la fois économique et politique, tout en diversifiant leurs ressources. L'économie solidaire embrasse l'idée d'une économie plurielle où le marché, la redistribution et la réciprocité se mêlent harmonieusement dans un projet de démocratisation de l'économie et de la société.

Les initiatives d'économie solidaire empruntent généralement les statuts de l'économie sociale, mais on y trouve aussi des entreprises commerciales. Les secteurs où l'économie solidaire est la plus sollicitée en France sont entre autres le commerce équitable, les services à la personne, les finances solidaires, le secteur sanitaire et social, les loisirs..., mais aussi la culture. A l'échelle internationale, de nombreuses expériences en Amérique Latine, au Québec ou en Italie mettent en œuvre les mêmes types d'organisations « solidaires » pour répondre à des besoins spécifiques au meilleur coût possible pour la société.

Utilité sociale : abordée par une personne du public, la notion d'utilité sociale est une « convention socio-politique » dont la définition n'est pas figée et évolue depuis son introduction dans le débat public. D'origine fiscale, elle est censée être l'élément qui sépare clairement les activités d'économie sociale et solidaire des activités privées lucratives, en conférant aux premières certains avantages pour favoriser leur développement. Il s'agit de savoir comment reconnaître cet « agir ensemble » qui motive toutes ces structures sans but lucratif, ou du moins qui ne recherche pas la maximisation de leurs profits. Toutefois, la question de son évaluation demeure problématique, car elle associe des éléments qualitatifs et quantitatifs. Difficile en effet de chiffrer les retombées sociales d'une activité musicale par exemple ! Toute la difficulté est de trouver le juste milieu entre indicateurs purement économiques et observations purement sociales.

Par ailleurs, la notion d'utilité sociale a tendance à être galvaudée et « récupérée » par l'entreprise marchande pour désigner une sorte de code éthique de fonctionnement. Elle peut aussi être faussement assimilée à l'intérêt général, épine dorsale du droit public français et légitimation de l'intervention de l'Etat. Comme on peut le voir, cette notion relativement jeune a déjà perdu sa signification originelle dans plusieurs discours, alors que sa reconnaissance pourrait servir à consolider le « secteur » d'économie sociale et solidaire en France.

Suite à ce travail sémantique, s'est posée avec le public la question de la pérennisation d'activités de musiques actuelles s'apparentant à l'économie solidaire. Outre les difficultés à trouver un équilibre stable entre ressources marchandes et non-marchandes, plusieurs clichés et difficultés sont ressortis des échanges entre le public et les intervenants :

- L'associatif qui serait par essence « amateur » alors que l'entreprise commerciale serait obligatoirement gage de professionnalisme.

- La politique du « tout à l'emploi » qui ne répond que ponctuellement aux problèmes du chômage (ont été cités les avantages fiscaux octroyés par les collectivités pour attirer des entreprises à capitaux étrangers, et le recours massif aux aides à l'emploi dans l'associatif).
- Le paradoxe de la professionnalisation des associations, où celles-ci doivent en permanence se justifier pour obtenir leurs subventions, tandis que l'Etat accorde aides et incitations fiscales bien plus importantes à de grandes entreprises privées.
- L'idée d'économie « alternative » que l'on rencontre souvent dans le secteur peut être trompeuse si elle sous-entend qu'il faut inventer de toute pièces un autre monde, sans regarder ce qui est déjà là. L'alternative est séduisante dans un secteur qui tend à s'institutionnaliser ou à subir la loi du marché, mais elle en masque peut-être la dynamique de structuration globale.
- L'engagement de nombreux acteurs des musiques actuelles repose sur les notions de passion et de plaisir, qui compensent quelque peu la précarité générale du secteur. Cette idée de plaisir, généralement réservée au consommateur de l'économie marchande, mérite d'être associée à l'analyse des fonctionnements économiques du secteur, en opposition peut-être au terme d'« utilité » sociale pas assez « sociabilisant » ?
- Malgré les processus de déconstruction engagés dans le secteur (comme par exemple la réflexion au sein de l'Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles - Ufisc), on assiste encore aujourd'hui à la reproduction de vieux schémas où l'Etat se borne seul à corriger les effets pervers du marché. Il s'en suit une sorte de tradition selon laquelle les acteurs attendent tout du ministère de la Culture.

La suite de la conférence a été consacrée aux témoignages de trois acteurs du secteur autour des thématiques suivantes, en lien avec les apports réalisés par Jean-Louis Laville.

1. Le bénévolat : Qu'est-ce qu'un bénévole dans une structure de musiques actuelles ? Est-ce seulement un membre de la structure en attente d'une possibilité de rémunération ? Permet-il simplement de diminuer les coûts de fonctionnement ? Ou bien certains actes de volontariat revêtent-ils une signification particulière en améliorant la qualité du service offert, la qualité de la relation entretenue avec les usagers (clients, publics, populations...) ?

Stéphanie Thomas, coordinatrice du réseau Féarock qui regroupe 22 radios de découvertes musicales, a témoigné de l'apport historique des bénévoles dans l'activité des radios associatives. Résurgences des radios « pirates », les radios membres du réseau Féarock sont toutes des associations loi 1901 ayant été reconnues licites par la loi du 9 novembre 1981 sur les « radios libres ». Cette valeur de liberté est toujours demeurée centrale depuis, et influe sur la gestion et l'économie de ces radios qui choisissent de refuser plusieurs partenariats marchands afin de conserver leur réelle intransigeance artistique.

Le travail bénévole a eu un rôle majeur dans l'émergence et la survie des radios associatives, que Stéphanie Thomas a présenté en trois étapes historiques. Au début des radios jusqu'à la fin des années 1990, les équipes sont intégralement bénévoles. Militant, polyvalent et investi sur son territoire, le bénévole consacre alors beaucoup de temps à sa passion radiophonique, à défaut bien souvent de pouvoir prétendre y être salarié. La deuxième étape correspond à l'arrivée de plusieurs aides à l'emploi, et notamment le dispositif Nouveaux Services - Emplois Jeunes (NSEJ) de 1998, qui ont enfin permis aux radios de salarier une équipe. De nombreux bénévoles sont généralement restés impliqués dans la vie des associations, mais leur rôle s'est profondément modifié avec l'arrivée de salariés généralement plus jeunes et n'ayant pas connu l'époque des radios pirates. Toujours investis, les bénévoles initiaux ont généralement moins de marges de manœuvre et ne participent plus forcément à la prise de décision. Enfin, la troisième étape coïncide avec la fin du

dispositif NSEJ, et la suppression faute de moyens, de beaucoup des postes ainsi créés. Cette période de crise récente a permis un retour considérable de l'implication bénévole dans la vie des radios.

L'histoire des radios associatives de la Féarock met à mal le cliché de « l'amateurisme associatif » puisque pendant des années, elles ont bien fonctionné sans salariés, avec une équipe bénévole de passionnés aux compétences techniques très avancées. L'opportunité des emplois jeunes a favorisé le développement rapide de certaines activités pendant quelques années, mais la survie de ces radios non commerciales repose sur l'implication volontaire de passionnés dont l'engagement n'est pas récompensé financièrement. Pourtant, l'impossibilité matérielle de reconduire les contrats de travail est vécue comme une souffrance, et les bénévoles doivent redoubler d'acharnement pour assurer le bon fonctionnement des radios sans équipe fixe.

La comparaison avec les lieux associatifs de musiques actuelles est intéressante car plusieurs lieux reposent eux aussi sur une implication bénévole très forte. Ces lieux, souvent issus d'une tradition d'éducation populaire, ont généralement les moyens de salarier une équipe permanente, mais continuent à recourir à la participation bénévole. Les bénévoles d'une association ne seraient-ils que des « futurs salariés » ? Le fonctionnement de ces lieux démontre le contraire. Grâce à l'activisme de plusieurs dizaines de bénévoles réguliers, ils proposent une grande qualité d'accueil autant pour les artistes que pour les publics. La nécessité d'une excellente coordination entre salariés et bénévoles d'une même structure a été rappelée, via des tâches transversales, un travail en commission ou un suivi permanent du travail bénévole par un permanent de l'association.

En reprenant des termes socio-économiques, le bénévolat dans les radios et les lieux s'explique non pas par l'intérêt matériel individuel mais par la qualité du lien réciprocaire créé entre les bénévoles et les autres parties prenantes de l'association : publics, artistes, salariés... Sans cet apport bénévole, certaines activités ne pourraient tout simplement pas avoir lieu, et la qualité générale des autres services serait fortement réduite.

2. L'auto-limitation : À partir du moment où une structure de musiques actuelles connaît un fort développement sur son territoire, elle voit souvent se développer autour d'elles des initiatives. De nouvelles équipes veulent créer une activité liée de près à celle de la structure fortement implantée, mais cette dernière mobilise l'essentiel des crédits consacrés à ce secteur d'activité sur le territoire. Quelle position vont prendre les responsables de la structure dominante ? Intégrer ces initiatives et les absorber pour qu'elles se développent en leur sein ? Soutenir leur développement autonome et la construction de partenariats ? Pourquoi et comment procéder ?

Thierry Bertin, directeur de l'association MAPL qui gère le Manège et les Studios à Lorient, a témoigné de l'évolution rapide du lieu depuis sa création, il y a maintenant 10 ans. Associée dès sa création à la communauté d'agglomération du Pays de Lorient, la structure a su développer un projet en prise avec les attentes des populations et en phase avec la volonté politique territoriale. Les deux axes (éducation artistique et pratique amateur, aide à la création et à la diffusion) ont donc bénéficié d'une attention et d'un partenariat solides de la part de la collectivité, ce qui a permis à l'association de prendre régulièrement de l'ampleur.

Avec une volonté de représenter les différentes parties prenantes à son conseil d'administration, l'association a toutefois subi plusieurs critiques de la part d'autres associations de musiques actuelles sur le territoire lorientais. En cherchant les causes de ces attaques, les responsables se sont rendus compte que MAPL centralisait la plupart des crédits de la collectivité, et était devenue une sorte d'institution régionale de référence mais exclusive et monopolistique. Plusieurs initiatives locales se sentaient « asphyxiées » par cette domination. Mais, suite à l'ouverture d'un dialogue, le

projet artistique et culturel de la structure a été retravaillé en profondeur pour répondre aux attentes du tissu associatif local et des diverses initiatives. Depuis, le Manège met à disposition sa scène à des productions associatives locales pour environ 50 % de sa programmation et son savoir-faire technique pour les accueillir et les accompagner du mieux possible.

La décision de MAPL soulève les problématiques de concentration dans le secteur des musiques actuelles, et particulièrement pour les lieux subventionnés. La reconnaissance historique du secteur ayant commencé dans les années 1980, certains lieux ont depuis développé des partenariats très étroits avec les collectivités locales, les régions et l'Etat. Arrivé à un certain stade de maturation, le secteur comporte désormais de nombreux lieux « structurants » sur l'ensemble du territoire national, ayant obtenu une certaine assise financière et technique à force de militantisme. Se pose maintenant la question de l'évolution et de la place accordée à la nouvelle génération d'initiatives associatives.

En refusant volontairement une « croissance verticale » sans fin, les lieux dominants sur un territoire assument leur rôle structurant et de « service public délégué » en restant à l'écoute des besoins des populations. Ils prennent en charge une forme de redistribution à l'échelon local au profit de multiples projets qui n'auraient pas accès à de tels moyens seuls. Ce n'est pas par charité, mais par une volonté de construire un paysage culturel équilibré et innovant que certains lieux décident d'agir ainsi.

3. La co-construction : La construction conjointe de l'offre et de la demande, l'élaboration commune entre prestataires et usagers des services conçus à leur intention, est une des caractéristiques de l'économie solidaire. Comment cette idée peut-elle se traduire dans la pratique des acteurs des musiques actuelles ? Les publics d'une salle de concert peuvent-ils orienter la programmation, comment et dans quelle mesure ? Les amateurs, ou les jeunes artistes accueillis dans une structure de formation, peuvent-ils participer à l'élaboration du parcours pédagogique qui leur est proposé ?

Thierry Ménager, directeur de la MJC l'Antipode à Cleunay (agglomération rennaise), a rapidement abordé la troisième et dernière thématique de la co-construction de l'offre et de la demande. L'Antipode repose sur une construction qui associe une Maison des jeunes et de la culture (MJC) et une salle de concert labellisée Scène de musiques actuelles (Smac). Il s'agit donc d'une structure de taille importante, subventionnée publiquement, située dans l'agglomération de Rennes, mais dont l'activité repose sur une forte implication bénévole.

La spécificité de l'Antipode, selon son directeur, réside dans la notion de partage du lieu et du projet artistique et culturel. Trouver comment partager au mieux les ressources et les activités revient à chercher un équilibre entre bénévolat et salariat, entre intérêt individuel et intérêt collectif. La diversité des publics de l'Antipode influence grandement la programmation musicale et les activités d'accompagnement mises en place.

En guise de conclusion, Jean-Louis Laville a dégagé des différents témoignages les pistes de réflexion suivantes :

- Il semble que de nombreux acteurs des musiques actuelles mettent en œuvre des activités fort comparables à ce que l'on a défini comme étant l'économie solidaire. Ces expériences concernent plusieurs « métiers » du secteur dans son ensemble, et de nombreuses questions pourraient être partagées avec des professionnels d'autres champs d'activités.

- Ces acteurs proposent d'autres formes de socialisation que la contractualisation et la consommation. Dans le secteur culturel, il semble que le rapport entre l'artiste et son public soit une question particulièrement sensible qui demande une réflexion approfondie.
- Les missions des « professionnels engagés » et des bénévoles ne doivent plus être systématiquement opposées, sous couvert d'une volonté de professionnalisation radicale. L'intégration des contributions volontaires dans les projets devrait plutôt faire l'objet d'une réflexion sur la créativité collective qu'offre le secteur des musiques actuelles.
- Le secteur des musiques actuelles n'est plus véritablement « en émergence », et l'heure n'est sans doute plus à la lutte pour la reconnaissance individuelle de chacun, mais plutôt à la question de l'organisation et de la structuration du secteur. Mais l'heure n'est pas non plus à l'institutionnalisation de pratiques amenées à se figer : la dynamique d'émergence continue, propre aux musiques actuelles se doit d'être poursuivie et encouragée de manière collective, notamment dans ces associations où l'« action publique » rencontre l'esprit d'entreprise.